USDR11 - Marchés privés de travaux

Mis à jour le 01-09-2021

Code : USDR11

Unité spécifique de type cours

2 crédits

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté
75003 Paris
01 40 27 24 41
Virginia Mateus
virginia.mateus@lecnam.net

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaître le contenu et les modalités d'exécution des contrats conclus entre le maître de l'ouvrage et les entreprises de travaux, ainsi qu'entre les entreprises entre elles (sous-traitance).

Programme

Contenu

I. MARCHÉ ENTRE ENTREPRISE ET MAITRE D'OUVRAGE

- **La formation et fin du contrat d'entreprise**
  - Règles de forme applicables à la formation du marché.
  - Règles de fond applicables à la formation du marché
  - La fin du contrat d'entreprise
- **Nature juridique spécifique du contrat d'entreprise**
  - Le contrat d'entreprise n'est pas un mandat
  - Le contrat d'entreprise n'est par une vente
  - Le contrat d'entreprise n'est pas un contrat de travail
  - Le contrat d'entreprise n'est pas un louage de choses
- **La détermination du prix du marché d'entreprise**
  - L'accord sur le prix n'est pas une condition de validité du contrat
  - Le respect de l'accord sur le prix et le marché à forfait
  - Principe d'intangibilité du prix du marché forfaitaire
  - Conséquences du caractère forfaitaire du marché sur le sort du contrat
  - Obligation de conseil de l'entrepreneur envers le maître d'ouvrage
  - Obligation de l'entrepreneur de respecter les « règles de l'art »
  - Obligations aux stipulations et aux instructions reçues et liberté d'exécution
  - Obligation de sécurité et « clause molière »

II. MARCHÉ ENTRE ENTREPRISES

- **Un contrat de louage d'ouvrage particulier**
  - Rapports du sous-traitant avec le maitre d'ouvrage
  - Rapports du sous-traitant avec les autres entreprises
  - Acceptation et agrément du maitre d'ouvrage
  - Obligations du maitre d'ouvrage professionnel vis-à-vis du sous-traitant
  - Obligation du maitre d'ouvrage et de l'entrepreneur vis-à-vis du sous-traitant (travail dissimulé)
- **Des garanties particulières**
  - Cautionnement personnel et solidaire
  - Délégation simple du sous-traitant au maitre d'ouvrage
  - Action directe en paiement

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 heures.

Pour valider une UE du master, il faut en principe obtenir une note d'au moins 10/20. Toutefois, une note égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20 peut être validée par l'effet d'une compensation annuelle des notes. La compensation des notes est opérée au terme de chaque

année du master et suppose :
-que la note de chaque UE soit d'au moins 9/20,
-que la note moyenne des UE de l'année soit d'au moins 10/20.